

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

### PROCES VERBAL de la SEANCE du mardi 13 octobre 2020

Le mardi treize octobre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

**Présents :** Gérard BANQUET, Bernard DANIEL, Chrystelle BOULARD, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, David MIDDIONE, Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Yann RICHE, Vanessa AIRAL et Anthony FERNANDEZ

**Absents :** Nathalie FERRE

**Pouvoirs :** Alice VILLEMAGNE à Gérard BANQUET

Madame Céline DURAND est désignée comme secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

En raison des contraintes sanitaires, les élus ont participé à la séance du conseil municipal dans la salle du foyer communal à huis clos. La déclaration a été communiquée à la Préfecture le mercredi 7 octobre 2020.

**Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du vendredi 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.**

#### **Ordre du jour :**

**Gens du voyage :** en réponse au mail adressé à tous les membres du conseil municipal par Yann RICHE, le Maire informe que cette année 2020, deux familles se sont installées à proximité du stade. L'une sans autorisation et l'autre avec mon autorisation, mais sans arrêté.

Le Maire rappelle qu'en cas d'installation sur un terrain communal, la procédure d'évacuation avec les services de la Gendarmerie serait de 21 jours, soit un délai supérieur à leurs séjours. Comme cela est toléré par les concessionnaires, ils s'approvisionnent gratuitement en eau et en électricité. Avant leur départ, un état des lieux est réalisé et ils font un don libre au CCAS (100,00 € et 180,00 € cette année). A l'avenir, si le projet de réaménagement du complexe sportif intègre une clôture des lieux, il sera peut-être possible d'éviter ce genre de situation.

M. Yann RICHE précise que ses questions sont posées pour pouvoir renseigner les administrés.

M. Joseph PASQUALETTI soulève le problème de l'eau et de l'électricité.

**Désignation des membres des nouvelles commissions de contrôle :** A la demande de la Préfecture il y a lieu de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales, celle-ci doit être composée de trois conseillers municipaux de la majorité et deux conseillers municipaux de l'opposition, les conseillers désignés sont Joseph PASQUALETTI, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yann RICHE et Vanessa AIRAL.

**Rapport de la cour des comptes :** Le « Rapport d'observations définitives et sa réponse de la Communauté d'Agglomération d'Alès, exercice 2013 et suivants » a été communiqué à tous les membres du Conseil Municipal, aucune observation de la part des élus.

**Livret et charte de l'élu local :** Un livret VOTRE COMMUNE, qui explique le fonctionnement de l'institution, et un exemplaire de la « charte de l'élu local » a été remis ce jour à tous les membres du Conseil Municipal pour rappeler les droits et les devoirs des élus.

Il est proposé de faire circuler un exemplaire de cette charte et que chacun la signe avec le stylo qui a été mis à disposition, soit, pour respecter le protocole sanitaire, que chaque élu signe la charte qui lui a été remise au-dessous de son nom et de laisser cette charte sur la table du Conseil Municipal.

Un exemplaire a été signé à l'unanimité des présents.

### **Nettoyons la nature :**

Mme Chrystelle BOULARD nous informe que cette opération s'est déroulée en deux temps : le vendredi 25 septembre avec le groupe scolaire et le samedi 26 septembre après-midi avec une quarantaine d'administrés volontaires.

Sur les deux jours, 681 kg de déchet ont été ramassés dont 227 kg de pneus et 27 kg de verre.

Un voyage à Génolhac où se trouve un centre de ramassage de pneus sera fait par les agents techniques. Les personnes présentes ont demandé à ce que l'opération « Nettoyons la nature » soit renouvelée au printemps.

Une grande enseigne de la distribution nous a fourni le matériel nécessaire pour pouvoir effectuer cette action.

Journée réussie et très conviviale.

**Cabine de télé-médecine :** La présentation de la cabine de télé-médecine en présence des autorités de l'état et des professionnels de santé a été une réussite et Monsieur le Maire remercie les élus et les agents de la Mairie pour leur implication. Retours très favorables des patients. Retombées immédiates : intervention des sénateurs à l'ARS auprès de qui nous allons pouvoir faire une demande de participation financière et qui vont présenter un texte au Sénat pour aider les communes dans notre cas, implication de nouvelles infirmières pour élargir les plages de consultation qui sont déjà de quatre demi-journées par semaine en plus des rendez-vous par téléphone.

Mme Vanessa AIRAL demande si une convention est signée avec les communes utilisant l'Espace Santé. Le Maire explique que vu la complexité administrative de mise en place de ces conventions, une demande de participation auprès d'Alès Agglomération sera faite pour impliquer toutes les communes.

### **Délibérations :**

#### **Adhésion à un groupement de commande :**

Monsieur Daniel SAUVAGE nous expose qu'il serait judicieux d'adhérer au SMEG par une convention de délégation.

Cela nous permettrait d'avoir de l'aide pour les demandes de subventions.

Voté à l'unanimité,

#### **Clôture du budget annexe eau au 31 décembre 2019 :**

Madame Virginie BOYER explique au conseil municipal que pour pouvoir transférer le budget annexe « eau » à Alès Agglomération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est nécessaire de clôturer celui-ci au 31 décembre 2019.

1 abstention, 17 voix pour,

**Désignation du correspondant du CAUE :** Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement assure et la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages, il est demandé à chaque commune de désigner son représentant. Monsieur le Maire propose de désigner Daniel SAUVAGE.

Voté à l'unanimité,

**Demande de subvention pour le chauffage de l'école :** il est envisagé de remplacer la chaudière de l'école en place depuis 22 ans. Cette chaudière est énergivore et risque de poser à terme des problèmes de maintenance. Une étude pour le choix du matériel a été réalisée. Il ressort que, s'agissant d'une installation de chauffage par radiateurs aciers, il y a nécessité de produire de l'eau chaude à haute température. En conséquence, le matériel projeté serait composé de deux chaudières à condensation, pour un budget approximatif de 45 000 € TTC. Il est proposé de demander une subvention auprès de la DETR et une aide financière par le biais d'un fonds de concours auprès d'Alès Agglomération.

Madame Vanessa AIRAL précise qu'elle ne comprend pas pourquoi étant dans le Sud on ne peut pas mettre du réversible chaud/froid.

Le Maire explique que vu la surface du groupe scolaire cela n'est pas possible et que les enseignantes n'y sont pas favorables.

Monsieur Daniel SAUVAGE nous informe que pour avoir droit à une subvention de 11 157 € pour la réfection de la Place de Célas, il faut que les travaux de celle-ci soient terminés au 31 mai 2021.

1 abstention, 17 voix pour,

Arrivée de Madame Nathalie FERRE à 19h50.

**Transfert de compétence du PLUI :** en application de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, la communauté d'Alès Agglomération deviendra compétente de plein droit en matière de plan local d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. L'article 3 du diaporama du comité des maires du 1<sup>er</sup> septembre 2020 qui a été communiqué à tous les membres du Conseil Municipal présente les conséquences de cet éventuel transfert de compétence.

Monsieur Yann RICHE nous signale que le SCOT a déjà été transféré.

18 voix contre, 1 voix pour,

**Délégations consenties au Maire :** cette délibération annule et remplace celle déjà votée le lundi 25 mai 2020. A la demande de la Préfecture, les paragraphes 2, 17 et 27 ont été modifiés.

Voté à l'unanimité,

#### Décision modificative n° 1 :

Madame Virginie BOYER explique que pour pouvoir régler des factures, il est nécessaire de faire des régularisations de comptes à comptes.

Ces écritures ne déséquilibrent pas le budget.

Voir tableau ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	10	10236	OPFI	Taxe d'aménagement		2 100,00
D	I	21	21578	ONA	Autre matériel et outillage de voirie		2 900,00
D	I	21	2164	ONA	Mobilier		6 000,00
						<b>Total</b>	<b>11 000,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	23	2313	ONA	Constructions		-11 000,00
						<b>Total</b>	<b>-11 000,00 €</b>

Voté à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 heures.

Fait à Mons, le mardi 13 octobre 2020

Gérard BANQUET,  
Maire de MONS

